



Séance ordinaire du  
6 avril 2020

N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis tenue le 6 avril 2020 par voie de téléconférence.

#### QUORUM

Sont présents :  
Monsieur Pierre Deslauriers, maire  
Monsieur Marc Guay, conseiller siège numéro 1  
Monsieur Michel Roberge, conseiller siège numéro 2  
Madame Linda Tremblay, conseillère siège numéro 3  
Monsieur Jean-Guy Waltzing, conseiller siège numéro 4  
Monsieur Claude Boulianne, conseiller numéro 5  
Monsieur Éric Tremblay, conseiller siège numéro 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Deslauriers, maire.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par voie téléphonique, madame Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale.

#### ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum

#### 2. ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption de la procédure de huit clos par téléconférence
- 2.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020

#### 3. RÉSOLUTIONS

- 3.1 Adoption du plan particulier d'intervention pandémie
- 3.2 Offre de service pour des travaux de mécaniques
- 3.3 Acceptation de la planification forestière 2020-2021
- 3.4 Demande à la MRC Fjord-du-Saguenay de reporter la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes
- 3.5 MRC Fjord-du-Saguenay - Écocentre
- 3.6 Appui pour l'activité de financement du Symposium de Saint-Félix-d'Otis
- 3.7 Reddition de comptes 2019 dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale
- 3.8 Cautionnement d'un emprunt de la Société touristique de l'Anse-à-la-Croix
- 3.9 Demande de modification des critères de la TECQ 2019-2023
- 3.10 Mandat au cabinet Norda Stello pour la réalisation du plan d'intervention
- 3.11 Adjudication pour la réalisation d'une étude géotechnique pour le développement domiciliaire de la rue Simard
- 3.12 Infrastructures et développement municipal
- 3.13 Taux de pénalité et d'intérêt

#### 4. URBANISME

- 4.1 Rapport des permis de construction
- 4.2 Acceptation dérogation mineure du 9349-95-2289
- 4.3 Acceptation dérogation mineure du 9150-37-3802

#### 5. DONS ET SUBVENTIONS

- 5.1 Demande de financement pour le Trait d'union

#### 6. INVITATION

#### 7. AFFAIRES NOUVELLES

#### 8. CORRESPONDANCE

- 8.1 Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité
- 8.2 Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire

#### 9. LISTE DES COMPTES

#### 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### ADMINISTRATION

Ordre du jour



R-2020-04-56

N° de résolution  
ou annulation

**Procès-verbaux du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

**2.1 ADOPTION DE LA PROCÉDURE DE HUIT CLOS PAR  
TÉLÉCONFÉRENCE**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 380-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de téléconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Guay, appuyé par monsieur le conseiller Michel Roberge, et résolu à l'unanimité des membres présents : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de téléconférence. »

**2.2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par monsieur le conseiller Éric Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que lu et d'ajouter à l'item « Affaires nouvelles » les sujets suivants :

1-Félicitation au marché Omni de Saint-Félix-d'Otis

2-Suspension de la résolution R-2020-03-49 concernant le financement du Symposium de Saint-Félix-d'Otis

**2.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 2 MARS 2020**

Il est proposé par madame la conseillère Linda Tremblay, appuyée par monsieur le conseiller Marc Guay, et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020, dont les copies conformes ont été signifiées à tous les membre du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit adopté et ratifié à toutes fin que de droit.

**3. RÉSOLUTION**

**3.1 ADOPTION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION EN CAS  
DE PANDÉMIE**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité a adopté son plan de sécurité civile pour les TNO le 4 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a préparé son plan particulier d'intervention en cas de pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Guay, appuyé par monsieur le conseiller Claude Boulianne, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le plan particulier d'intervention en cas de pandémie de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis.

**3.2 OFFRE DE SERVICE POUR DES TRAVAUX MÉCANIQUES**

Il est proposé par madame la conseillère Linda Tremblay, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents de refuser l'offre de service de monsieur David Dufour.

Formules d'Affaires CCL (418) 669-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

R-2020-04-56

R-2020-04-57

R-2020-04-58

R-2020-04-59



**Procès-verbaux du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

**3.3 ACCEPTATION DE LA PLANIFICATION FORESTIÈRE 2020-2021**

Il est proposé par madame la conseillère Linda Tremblay, appuyée par monsieur le conseiller Claude Boulianne, et résolu à l'unanimité des membres présent que le conseil municipal de Saint-Félix-d'Otis accepte la planification forestière 2020-2021, présentée par monsieur Éric Bouchard, ing.f. De plus, le conseil municipal autorise monsieur Pierre Deslauriers, maire, à signer tous les documents jugés nécessaires à l'exécution de cette décision.

**3.4 DEMANDE À LA MRC FJORD-DU-SAGUENAY DE REPORTER LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

CONSIDÉRANT QUE le Québec est actuellement frappé par une crise sanitaire et économique majeure liée à l'apparition du nouveau coronavirus (COVID-19);

CONSIDÉRANT QUE cette crise sans précédent force l'arrêt de travail ou la mise à pied d'une grande majorité des Québécois durant plusieurs semaines;

CONSIDÉRANT QUE la vente pour taxes des immeubles pour défaut de paiement de taxes est prévue pour le 11 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire reporter la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes afin de donner un répit aux propriétaires déjà éprouvés par la crise;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Guay, appuyé par monsieur le conseiller Michel Roberge, et résolu à l'unanimité des membres présents de demander à la MRC Fjord-du-Saguenay de changer la date pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2020 afin de reporter celle-ci au deuxième jeudi du mois de novembre;

Et d'autoriser, Pierre Deslauriers, maire, à signer tout acte et poser tout geste afin de donner effet à la présente résolution.

**3.5 MRC FJORD-DU-SAGUENAY - ÉCOCENTRE**

Considérant qu'en 2016, la MRC Fjord-du-Saguenay a déclaré sa compétence en matière de gestion des matières résiduelles pour l'ensemble des municipalités de son territoire;

Considérant que l'article 678.0.2.5 du *Code municipal* prévoit que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis ne peut plus engager une dépense relative à un équipement ou à du matériel identifié ou susceptible d'être identifié dans le document d'inventaire, sans l'autorisation de la MRC Fjord-du-Saguenay;

Considérant que depuis quatre (4) ans, par son inertie, la MRC Fjord-du-Saguenay n'a pris aucune décision concernant la gestion des écocentres et qu'elle n'a pas suivi non plus les recommandations du consultant engagé à cette fin;

Considérant que la géographie de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis lui occasionne plusieurs problématiques concernant les matières résiduelles puisque la porte d'entrée et donc de sortie de la ZEC Brébeuf se trouve sur son territoire alors que les autres municipalités, à savoir Rivière Éternité, L'Anse-St-Jean, Ferland Boilleau et la MRC Fjord-du-Saguenay (TNO Lalemant) perçoivent les revenus des taxes sur leurs matières résiduelles sans avoir à gérer le problème.

Considérant que la population de Saint-Félix-d'Otis n'a pas à payer pour les matières résiduelles des autres municipalités;

Considérant que la compétence de la gestion des matières résiduelles ne relève plus de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par madame la conseillère Linda Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents de demander à la MRC du Fjord-du-Saguenay d'installer un écocentre sur le territoire de la ZEC Brébeuf pour venir y déposer les matières résiduelles des municipalités autres que Saint-Félix d'Otis, à savoir Rivière-Éternité, L'Anse Saint-Jean, Ferland-et-Boilleau, et la MRC Fjord-du-Saguenay (TNO Lalemant) et de placer des conteneurs à la sortie de la ZEC Brébeuf sur le territoire de Rivière-Éternité afin que soit attribué le bon tonnage des matières résiduelles à la bonne municipalité.

Il est de plus résolu qu'à défaut par la MRC Fjord-du-Saguenay de se conformer à ces demandes, que la MRC Fjord-du-Saguenay accepte que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis lui facture le temps de ses employés et de sa machinerie ainsi que le tonnage de ses matières résiduelles étant donné que toute la question de la gestion des matières résiduelles relève de la compétence de la MRC Fjord-du-Saguenay.



R-2020-04-63  
de résolution  
ou annotation

R-2020-04-64

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

R-2020-04-65

**Procès-verbaux du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

**3.6 APPUI POUR L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DU SYMPOSIUM DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

**3.7 REDDITION DE COMPTES 2019 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 87 119 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;  
ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;  
Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Guay, appuyé par madame la conseillère Linda Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer le rapport final 2019 dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2.

Coût du projet :	218 727 \$
Participation de la municipalité :	131 608 \$
Contribution MTQ :	87 119 \$

**3.8 CAUTIONNEMENT D'UN EMPRUNT PAR LA SOCIÉTÉ TOURISTIQUE DE L'ANSE-À-LA-CROIX**

Monsieur Jean-Guy Waltzing déclare son conflit d'intérêt puisqu'il est un employé de la Société touristique de l'Anse-à-la-Croix donc il ne prendra pas part à la discussion.

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a déjà autorisé la municipalité de Saint-Félix-d'Otis à cautionner la Société touristique de l'Anse-à-la-Croix en 2007, en 2011 et en 2017, les cautionnements portant les numéros AM 257049, AM 269874 et AM 289899;

Considérant que la Société touristique de l'Anse-à-la-Croix est une entreprise touristique qui est perturbée par le contexte mondial de la pandémie;

Considérant que la Société touristique de l'Anse-à-la-Croix a plusieurs projets de développement pour l'amélioration de ses infrastructures;

Considérant que la Société touristique de l'Anse-à-la-Croix voudrait refinancer ses précédents emprunts qui s'établissent à un montant d'environ 400 000 \$;

Considérant que la Société touristique de l'Anse-à-la-Croix désire contracter un nouvel emprunt au montant de 700 000 \$ remboursable sur 15 ans;

Considérant que l'institution financière exige que la municipalité se rende caution de cet emprunt;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Linda Tremblay, appuyée par monsieur le conseiller Marc Guay, et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis se porte caution en faveur de la Société touristique de l'Anse-à-la-Croix pour un emprunt d'un montant de 700 000 \$ pour une durée de 15 ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est également résolu que la municipalité demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de se rendre caution de cette obligation et d'annuler les précédents cautionnements portant les numéros AM 257049, AM 269874 et AM 289899.

**3.9 DEMANDE DE MODIFICATION DES CRITÈRES DE LA TECQ-2019-2023**

Considérant que le Québec et le Canada vont se retrouver très rapidement en période de récession économique;

Considérant que le pouvoir de payer de chacun sera par conséquent diminué de façon catastrophique;



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Considérant que la priorité de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis a toujours été d'offrir à sa population des services de base, notamment la sécurité, il devient donc plus important voire prioritaire pour notre municipalité d'investir en ce moment dans une caserne incendie plutôt que dans des bâtiments communautaires;

Considérant que, compte tenu de la situation économique, notre municipalité se verra probablement dans la situation de ne plus pouvoir augmenter le fardeau fiscal de ses citoyens de sorte qu'il nous sera impossible de participer financièrement à la construction d'une nouvelle caserne incendie;

Considérant que la TECQ 2019-2023 exclut tous les bâtiments municipaux, sauf ceux à vocation culturelle, communautaire ou sportive;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par madame la conseillère Linda Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents de demander aux instances gouvernementales de revoir leurs critères actuels pour les ramener à ceux de la TECQ 2014-2018 c'est-à-dire d'inclure tous les bâtiments municipaux.

### **3.10 MANDAT AU CABINET NORDA STELLO POUR LA RÉALISATION DU PLAN D'INTERVENTION**

La municipalité de Saint-Félix-d'Otis est allée en appel d'offres sur invitation pour une offre de service professionnel pour la réalisation du plan d'intervention.

Voici le résultat de la soumission reçue :

<b>Entreprise</b>	<b>Prix plus taxes</b>
Norda Stello	18 700,00 \$

Considérant qu'une analyse de la conformité de la soumission reçue a été effectuée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Marc Guay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'attribuer le contrat à l'entreprise Norda Stello au montant de 18 700,00 \$ plus les taxes.

### **3.11 ADJUDICATION POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DE LA RUE SIMARD**

La municipalité de Saint-Félix-d'Otis est allée en appel d'offres sur invitation pour une offre de service professionnel pour une étude géotechnique concernant la conception du projet de développement domiciliaire de la rue Simard.

Voici le résultat des soumissions reçues :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix plus taxes</b>	<b>Rang</b>
SNC Lavalin	4 500,00 \$	1
Englobe	7 615,00 \$	2

Considérant qu'une analyse de la conformité de la soumission reçue a été effectuée;

Considérant que la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise SNC Lavalin.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Guay appuyé par monsieur le conseiller Éric Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'attribuer le contrat à l'entreprise SNC Lavalin au montant de 4 500,00 \$ plus les taxes.

### **3.12 INFRASTRUCTURES ET DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL**

Considérant la situation mondiale de pandémie;

Considérant que l'économie du Québec est arrêtée depuis plusieurs semaines;

Considérant qu'il faut préparer la relance économique du Québec;

Considérant que si nos décideurs sont au courant de nos priorités locales, ils seront en mesure d'élaborer des programmes de relance économique plus adaptés à nos besoins afin de pouvoir favoriser le développement de nos municipalités.

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Tremblay appuyé par madame la conseillère Linda Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, les priorités suivantes des travaux d'infrastructures de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis :



N° de résolution  
ou annotation

R-2020-04-68

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

R-2020-04-69

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

- la caserne incendie;
- le développement domiciliaire de la rue Simard;
- la réfection du Chemin du Lac-Brébeuf;
- la réfection du Chemin du Lac-à-la-Croix;
- la réfection du Chemin Saint-Hilaire;
- la réfection du la rue Claveau;
- la réfection de la rue Simard.

### **3.13 TAUX DE PÉNALITÉ D'INTÉRÊT**

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise la municipalité de Saint-Félix-d'Otis à décréter par résolution un taux différent de celui prévu au premier alinéa de cet article, et ce, toutes les fois qu'il le juge opportun;

CONSIDÉRANT la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et des consignes édictées par le gouvernement du Québec dans les derniers jours, la municipalité de Saint-Félix-d'Otis désire venir en aide aux contribuables en situation précaire en renonçant à la pénalité et à l'intérêt applicables à toute créance qui lui est due pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que chaque demande sera examinée cas par cas par un comité composé du maire, Pierre Deslauriers, et de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Hélène Gagnon, afin de s'assurer que l'aide soit justifiée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Guay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Hélène Gagnon, après consensus avec le maire, Pierre Deslauriers, à renoncer à la pénalité et à l'intérêt pour l'année 2020 aux contribuables dont la demande a été approuvée par le comité.

## **4. URBANISME**

### **4.1 RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

Au cours du mois de mars 2020, 12 permis et certificats a été émis pour une valeur totale estimée des travaux de 209 700 \$ répartie comme suit :

NOMBRE	TYPE	VALEUR	MONTANT
1	Abattage d'arbre et déboisement	107 500,00 \$	5,00 \$
2	Changement d'usage	1 000,00 \$	40,00 \$
1	Démolition bâtiment complémentaire	0,00 \$	10,00 \$
2	Intervention rives et le littoral	3 200,00 \$	40,00 \$
1	Ouvrage captage d'eau	10 000,00 \$	525,00 \$
1	Réparation, rénovation	10 000,00 \$	25,00 \$
3	Transformation, agrandissement	78 000,00 \$	143,00 \$
1	Lotissement	0,00 \$	10,00 \$
<b>12</b>	<b>TOTAL</b>	<b>209 700,00 \$</b>	<b>798,00 \$</b>

### **4.2 ACCEPTATION DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU MATRICULE 9349-95-2289**

Considérant la demande de dérogation mineure du matricule 9349-95-2289, immeuble situé au 303 rue Principale, sur le PL-31-1 du rang 4 du canton Otis;

La dérogation mineure demandée vise à permettre la mise en place d'un bâtiment complémentaire, à un usage industriel, de forme demi-cylindrique (Méga-dôme).

Cette demande est conditionnelle à ce que :

- soient érigées une clôture et une rangée d'arbres d'au moins 1,5 mètre de hauteur en bordure de la route 170.

Considérant que cette demande n'a pas fait l'objet d'opposition;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par monsieur le conseiller Claude Boulianne, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la demande de dérogation mineure.



**Procès-verbaux du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

**4.2 ACCEPTATION DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU MATRICULE 9150-37-3802**

Considérant la demande de dérogation mineure du matricule 9150-37-3802, immeuble situé au 495 Sentier Brassard, sur le lot 202-20 et PL 21 du rang 4 du canton Otis;

La dérogation mineure demandée concerne l'abaissement de la marge avant du bâtiment principal de 8,0 mètres à 6,24 mètres.

Considérant que cette demande n'a pas fait l'objet d'opposition;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par monsieur le conseiller Marc Guay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la demande de dérogation mineure.

**5. DONS ET SUBVENTIONS**

**5.1 FINANCEMENT DU TRAIT D'UNION**

Cette demande est reportée à une séance ultérieure.

**6. INVITATION**

Le conseil municipal n'a reçu aucune invitation.

**7. AFFAIRES NOUVELLES**

**7.1 FÉLICITATIONS À L'ENTREPRISE OMNI SAINT-FÉLIX-D'OTIS**

CONSIDÉRANT LE contexte de la pandémie mondiale;

CONSIDÉRANT le professionnalisme que vous avez démontré envers notre population;

CONSIDÉRANT LA vitesse avec laquelle votre entreprise a réagi aux contraintes imposées par les gouvernements;

CONSIDÉRANT LE souci et la qualité du service à la clientèle que vous avez démontré envers notre population plus démunie;

Il est proposé par madame la conseillère Linda Tremblay, appuyée par monsieur le conseiller Michel Roberge, et résolu à l'unanimité des membres présents de vous féliciter pour votre engagement envers notre communauté.

**7.2 SUSPENSION DE LA RÉSOLUTION 2020-03-49 CONCERNANT LA SUBVENTION DU SYMPOSIUM DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS**

Il est proposé par madame Linda Tremblay, appuyée par monsieur le conseiller Éric Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents du suspendre la subvention de 2 500 \$ afin de pouvoir s'assurer que l'événement va avoir lieu.

**8. CORRESPONDANCE**

8.1 Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité

8.2 Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire

**9. LISTE DES COMPTES**

Il est proposé par madame Linda Tremblay, appuyée par monsieur le conseiller Marc Guay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter et d'autoriser des déboursés du fonds général pour une somme de 51 876,29 \$.

FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION
Archambault	327,65 \$	Projet biblio
Raymond-Marie Babin	500,00 \$	Remboursement dépôt fosse
Richard Barbeau	82,39 \$	Remboursement taxes
Nancy Biledeau	158,39 \$	Remboursement taxes
Machinerie lourdes Réginald Bouchard	459,90 \$	Location souffleur Anse-aux-Érables
Pierre-Luc Bouchard	583,73 \$	Remboursement taxes
Balekburn et Blackburn	124,65 \$	Contrat copieur
Brandt	33,53 \$	Pièces rétrocaveuse
Bureautique FTI	283,40 \$	Papeterie
Constructions CR	19 954,17 \$	Projet FTD chalet loisirs
Déry télécom	237,79 \$	Accès réseau
Dicom	21,64 \$	Transport
Transport Bouchard	152,97 \$	Transport
Fonds de l'information foncière	96,00 \$	Avis de mutation
Camion avangate	104,77 \$	Pièces
Génératrice Drummond	949,00 \$	Entretien préventif génératrice
Hydraulique	232,37 \$	Pièces
Hydro-Québec	505,89 \$	Installation luminaire
Hydraumar	701,50 \$	Pièce hydraulique
JMY	446,55 \$	Plaques
Julie Simard urbaniste	4 915,18 \$	Honoraires
Laboratoire Environex	616,85 \$	Analyses
Lachance Pieces d'auto	274,66 \$	Matériel
Larochelle équipement	183,12 \$	Matériel
Patrice Lemay	113,18 \$	Remboursement taxes



Procès-verbaux du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

N° de résolution  
ou annotation

FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION
Lumen	169,70 \$	Fusibles
Marché St-Félix	126,36 \$	Épicerie
Ministère des Finances	78,18 \$	Bail
MRC-du-Fjord-du-Saguenay	6 918,06 \$	Quote-part déchets
Napa	386,03 \$	Matériel
Norda Stelo	589,68 \$	Projet rue Simard
Nutrinor	5 687,66 \$	Diesel
Pétrole RL	290,56 \$	Essence
Praxair	33,63 \$	Oxygène
Potvin et Bouchard	209,28 \$	Matériel
Produits sanitaires Lépine	439,60 \$	Chlore
Régie des matières résiduelles Saguenay	1 283,04 \$	Quote-part
Robin Potvin inc	420,49 \$	Location machinerie
Services sanitaires R Bonneau	960,04 \$	Location/transport roll-off
Contrôles AC	1 194,14 \$	Entretien système ventilation station
Bell mobilité	306,81 \$	Cellulaires
Hydro-Québec	508,75 \$	Éclairage public
Poste Canada	215,00 \$	Frais de poste
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>51 876,29 \$</b>	

**CERTIFICAT DE CRÉDIT**

Je, soussignée, Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que les crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses autorisées ci-dessus et figurant dans le présent procès-verbal. Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis, ce 6 avril 2020.

Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par monsieur le conseiller Marc Guay, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

Pierre Deslauriers, maire

  
Hélène Gagnon directrice générale et sec-trés.